



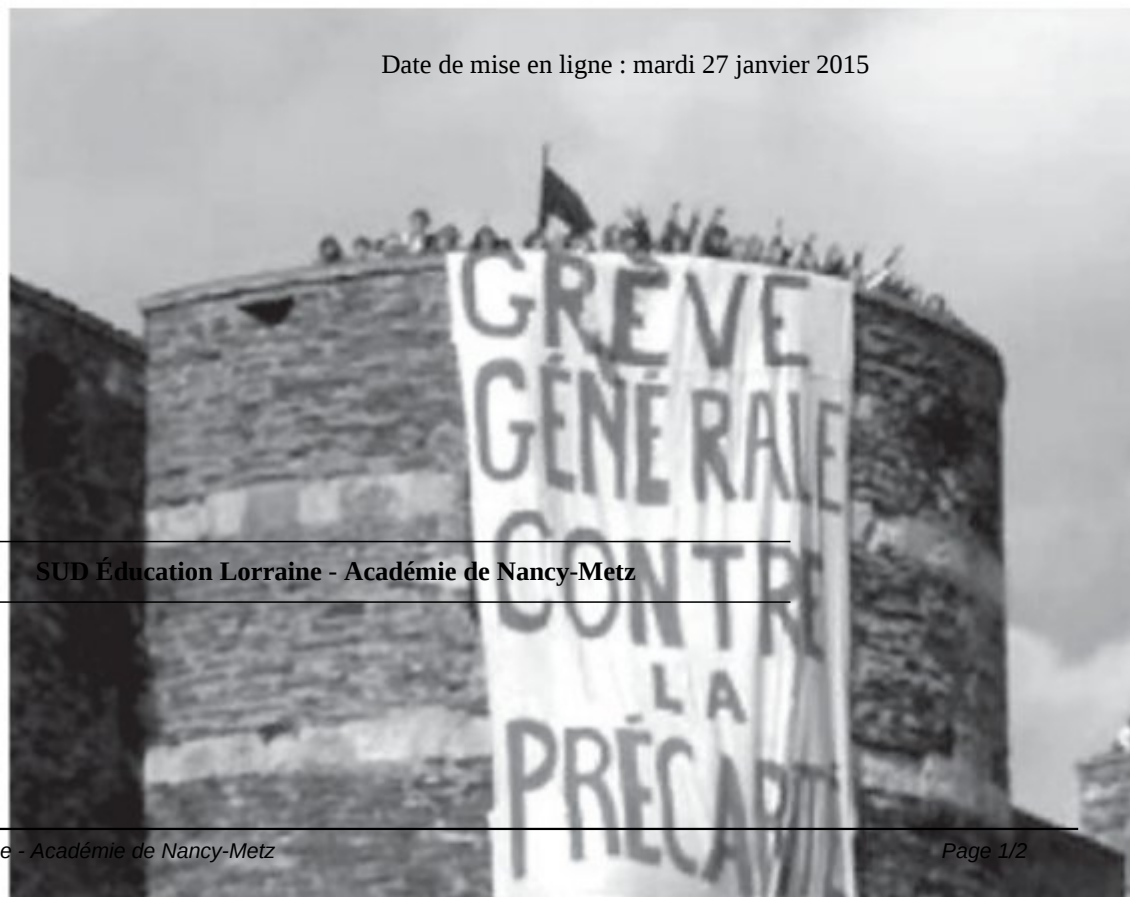
Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1365>

Prud'hommes de Nancy : un jugement réactionnaire méprisant le code du travail !

- Précarité (AED, AESH, EVS, CUI, Contractuels, Etc...) -

Date de mise en ligne : mardi 27 janvier 2015



SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Il y a plus de 2 ans, 22 EVS de Meurthe et Moselle saisissaient le conseil des prud'hommes de Nancy pour faire valoir leurs droits (notamment le respect de la formation qualifiante).

Le 26 novembre 2014, ces derniers ont été déboutés et condamnés aux dépens !

Le conseil des prud'hommes de Nancy semble donc avoir été sensible à la plaidoirie réactionnaire développée par l'avocat du Rectorat, à savoir :

« faire se lever ces personnels, leur donner la possibilité de travailler dans un établissement scolaire, c'est déjà leur donner une formation ! »

« nous vous rappelons, qu'il s'agit d'anciens chômeurs, nous n'allons pas leur redonner encore de l'argent public » !
Bien sûr, l'ensemble des EVS ont fait appel de cette décision !

SUD Éducation s'indigne contre ce jugement scandaleux qui va à l'encontre de centaines de jurisprudences de cours d'appel et continuera d'accompagner ces collègues dans leur lutte pour la réparation de leurs droits bafoués.